



Jean-Jack QUEYRANNE
Président du Conseil régional
Député du Rhône
Ancien ministre

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers régionaux

Nos réf. : CAB/04/11543/0167

Charbonnières, le 30 avril 2004

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Je vous transmets la déclaration commune sur le Lyon-Turin qui a été faite, à mon initiative, ce jeudi 29 avril 2004 à Saint-Jean de Maurienne (Savoie). Les participants à cette démarche collective étaient notamment les signataires du protocole du 19 mars 2002.

Par leur forte présence, et accompagnés de nombreux élus locaux (parmi lesquels un certain nombre d'entre vous que je remercie particulièrement), ils ont souhaité réaffirmer le nécessaire engagement définitif de cette liaison ferroviaire transalpine fret et voyageurs.

Vous souhaitant bonne réception de cette déclaration et dans l'attente de nouvelles initiatives sur ce projet majeur pour les Rhônalpins, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes salutations les meilleures.

Jean-Jack QUEYRANNE

MOBILISATION
POUR L'ENGAGEMENT DEFINITIF
DU LYON – TURIN

Deux ans après la signature du protocole d'intention de financement de la section française signée le 19 mars 2002, les signataires se mobilisent à nouveau pour rappeler avec force leur engagement pour cette infrastructure, essentielle pour le grand Sud-Est français, pour la place de la France en Europe et pour le développement d'échanges respectueux de l'environnement dans une Europe plus équilibrée.

Elle permettra une place accrue du rail dans le système des transports dans cette Région tant pour le fret que pour les voyageurs, et tant au niveau intercités que dans les liaisons avec Paris, l'aéroport de Saint-Exupéry ou l'Italie. Il en résultera aussi l'ouverture d'un chantier d'importance dont l'économie et l'emploi ont un urgent besoin en Rhône-Alpes

Notre responsabilité face aux générations futures est grande, et la décision d'engager irréversiblement cette infrastructure doit être un signe fort de confiance en l'avenir et de concrétisation des volontés souvent affirmées, et unanimement partagées, d'assurer à l'Europe un développement harmonieux et durable, face aux défis mondiaux tant économiques qu'environnementaux.

Cette décision est attendue, non seulement par les entités représentées aujourd'hui, mais bien plus largement par tous les acteurs de l'arc sud européen, du Portugal et de l'Espagne à la Slovénie et aujourd'hui à l'Europe balkanique et danubienne. Tous ces acteurs se mobilisent pour concrétiser cet axe structurant pour l'Europe du Sud et de nombreux chantiers sont en cours : ces investissements importants ne trouveront leur pleine justification que lorsque le franchissement des Alpes sera réalisé. Laisserons-nous ces investissements partiellement inutilisés faute de décision sur ce qui va bientôt constituer le maillon manquant ?

La première étape décisive pour la partie internationale est de s'engager sur des délais courts de réalisation du tunnel de base, ce qui permettra aux acteurs économiques de se mobiliser encore plus concrètement, et d'anticiper sur les bénéfices attendus de la liaison.

Des avancées importantes pour la réalisation de l'ouvrage ont été enregistrées ces derniers mois :

- initiative européenne pour la croissance que tout le monde appelle de ses vœux pour résoudre les graves problèmes actuels de chômage et de dette publique ;
- prise en compte prioritaire du projet LYON-TURIN au niveau européen avec un subventionnement décidé à hauteur de 20 % ;
- signature de l'APS du tunnel de base par la France et l'Italie ;
- engagement financier de la Région Piémont à hauteur de 100 millions d'euros, rejoignant en cela la décision des collectivités de Rhône-Alpes de 2002.

Déjà aujourd'hui près de 400 personnes travaillent sur les chantiers, et fin 2006 plus de 600 millions d'euros auront été dépensés en études et travaux préliminaires, il faut poursuivre cette réalisation sans retard ni délai. Pour cela des décisions claires sont à prendre ou des décisions de principe à concrétiser maintenant :

1) S'agissant de la partie binationale franco-italienne :

- finalisation des discussions financières suite aux études technico-économiques de la partie internationale et obtention d'un financement européen de 20% au moins sur la totalité du franchissement alpin.
- établissement du calendrier d'engagement réel de l'opération elle-même dès la fin des travaux préparatoires en cours, dont le financement doit être assuré sur 2004-2006.
- Décision sur le montage juridique et financier
- construction immédiate du tunnel de base à deux tubes, et concomitamment du tunnel de Belledonne.
- ouverture immédiate de la procédure devant conduire à la DUP du projet avant fin 2006.

Tous les éléments qui étaient attendus sont maintenant réunis pour permettre de franchir un pas historique, en décidant enfin d'engager les travaux du tunnel de base d'ici 2007, avec la préparation du Traité complémentaire entre la France et l'Italie dès maintenant pour respecter cette échéance.

Les premières dépenses annuelles importantes n'interviendront qu'en 2007, et s'étaleront pour le tunnel de base sur environ 10 ans, soit 670 millions d'euros par an à répartir entre l'Europe, l'Italie et la France : c'est une somme certes importante mais parfaitement possible à mobiliser au regard des enjeux de cette liaison.

Compte tenu de l'état des procédures et des études, le projet ne peut plus avancer maintenant sans une décision des Etats Français et Italien d'aller de l'avant pour lancer les travaux : tout mois qui passe aujourd'hui sans décision est un mois perdu pour la mise en service de l'ouvrage.

Les prochaines rencontres entre la FRANCE et l'ITALIE doivent permettre de conclure la discussion en cours entre les deux pays sur la répartition financière, et enclencher rapidement le processus d'élaboration du Traité international complémentaire qui rendra la réalisation du projet irréversible. Il ne faut pas rater ce rendez-vous avec notre avenir.

2) S'agissant de la partie française du LYON-TURIN

- mobilisation effective de l'agence de financement des infrastructures de transports ou de l'établissement public « pôle alpin » et des ressources multimodales pérennes annoncées lors du CIADT du 18 décembre 2003 ;
- mise en œuvre du protocole d'intention signé entre l'Etat et les collectivités territoriales rhônalpines le 19 mars 2002.

Les collectivités locales qui se sont déjà engagées financièrement à hauteur de 600 millions d'euros par ce protocole réaffirment leur volonté de mobiliser ces sommes dès que le Gouvernement Français aura confirmé son propre engagement.

Aujourd'hui les signataires de cette déclaration :

- demandent qu'en matière de choix du tracé fret, une suite soit rapidement donnée à la consultation publique qui s'est déroulée en 2003 sous l'autorité du Préfet de Région,
- demandent que soient prises en compte les attentes exprimées en matière de protection phonique sur les lignes existantes ;
- souhaitent que soient engagées sans tarder la procédure de DUP de la section française dont l'APS a été approuvé le 19 mars 2002 et pour laquelle les principales collectivités rhônalpines ont dégagé un large consensus depuis 3 ans déjà ;
- affirment leur totale disponibilité pour la mise en œuvre rapide du protocole d'intentions du 19 mars 2002 dont dépend une première amélioration significative des liaisons ferroviaires entre la France et l'Italie.